

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00143

Numéro SIREN : 452 552 094

Nom ou dénomination : A.D.S.

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2024 sous le numéro de dépôt 2646

A.D.S

SAS au capital de 262 500 Euros

Siège social : ZA du Pays de Guéméné, route de Châteaubriant – 44290 GUEMENE PENFAO

RCS Saint-Nazaire : 452 552 094

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES EN DATE DU 23 FEVRIER 2024

L'an 2024,

Le 23 février,

- La société **HARDY**, propriétaire de 65 625 actions, représentée par son gérant Monsieur David HARDY,
- La société **GEFFRAY**, propriétaire de 65 625 actions, représentée par son gérant Monsieur Erwan GEFFRAY,
- La société **LEVEAUX**, propriétaire de 65 625 actions, représentée par sa gérante Madame Agnès DENIS,
- La société **TUAL**, propriétaire de 65 625 actions, représentée par son gérant Monsieur Fabien TUAL,

Seules associées de la société A.D.S, représentant en tant que tels l'intégralité des 262 500 actions composant le capital social de la Société,

Ont préalablement exposé :

- Qu'aux termes d'un protocole en date du 19 décembre 2023, la SARL HARDY s'est engagée à céder les 65 625 actions qu'elle détient dans le capital de la Société à la SARL MECAGENIAL, détenue et gérée par Monsieur Jean-Gérald EPIE,
- Que la société MECAGENIAL s'est vu consentir en vue de cette acquisition un emprunt auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, ci-après dénommée « La Banque »,
- qu'en garantie de ce crédit, la Banque demande que la totalité des actions détenues par la société MECAGENIAL dans le capital de la Société soient nanties à son profit,
- qu'il convient donc d'autoriser la cession des titres, d'agréer la SARL MECAGENIAL en qualité de nouvelle associée, et d'autoriser le nantissement susvisé, étant précisé que cette autorisation vaudra agrément de la Banque en qualité de nouvelle associée en cas de réalisation du nantissement.

Ont pris les décisions suivantes :

- Agrément de la cession d'actions et de la nouvelle associée,
- Constatation de la réalisation de la cession d'actions,
- Démission et nomination de la Présidence,
- Autorisation de nantissement de titres,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION – Agrément de la cession d’actions et de la nouvelle associée

Les Associées, prenant acte du projet de la société HARDY de céder l’intégralité des 65 625 actions qu’elle détient dans le capital de la Société à la société MECAGENIAL, SARL au capital de 5 000 Euros, dont le siège se situe 12 les Haies Mériaux, 44290 GUEMENE-PENFAO, immatriculée au RCS de Saint-Nazaire sous le numéro 983 951 476, à effet rétroactivement du 31 janvier 2024, déclarent à l’unanimité autoriser cette cession.

Les Associées décident d’agréer la société MECAGENIAL en qualité d’associée à compter de la date d’effet de la cession susvisée, soit le 31 janvier 2024.

DEUXIEME DECISION – Constatation de la réalisation de la cession d’actions

Les Associées, prennent acte de la signature de l’acte de cession par la société HARDY en qualité de cédant et la société MECAGENIAL en qualité de cessionnaire, et constatent la réalisation de la cession prenant effet le 31 janvier 2024.

TROISIEME DECISION – Démission et nomination de la Présidence

Les Associées, à l’unanimité, prennent acte de la démission :

- de la société HARDY de ses fonctions de Présidente à compter du 31 janvier 2024, sans frais ni indemnités, et lui donnent quitus entier et définitif de sa présidence ;
- de la société LEVEAUX de ses fonctions de Directrice générale à compter du 31 janvier 2024.

Elles décident de nommer, à compter du 31 janvier 2024 et pour une durée illimitée :

- la société MECAGENIAL, en qualité de Directrice générale en remplacement de la démissionnaire,
- La société LEVEAUX en qualité de Présidente en remplacement de la démissionnaire.

La société MECAGENIAL et la société LEVEAUX, représentées respectivement par Monsieur Jean-Gérald EPIE et Madame Agnès LEVEAUX, ont d’ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui leur sont confiées et qu’il n’existe de leur chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

QUATRIEME DECISION – Autorisation de nantissement de titres

Les Associées, à l’unanimité, après avoir certifié que les 65 625 actions, détenues par la société MECAGENIAL dans le capital de la Société sont libres de tout gage ou autre empêchement quelconque, consentent au nantissement de l’intégralité desdites actions au profit de la Banque, afin de garantir le crédit d’acquisition consenti par cette dernière à la société MECAGENIAL, et agréent dès à présent en qualité de nouvelle associée ladite Banque en cas de réalisation du nantissement.

CINQUIEME DECISION – Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités

Les Associées, à l’unanimité, délèguent tous pouvoirs au porteur de l’original ou d’une copie des présentes à l’effet d’accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

* * *

Le présent acte constatant les décisions unanimes des associées de la société A.D.S sera reporté sur le registre des assemblées générales de la Société.

Pour la société HARDY
Monsieur David HARDY

Pour la société GEFFRAY
Monsieur Erwan GEFFRAY

Pour la société LEVEAUX
Madame Agnès DENIS

Pour la société TUAL
Monsieur Fabien TUAL